Image not found or type unknown

Contestation d'un acte notarié signé

Par **Rochelle Huguette**, le **26/04/2018** à **14:17**

Bonjour
j'ai signé l'acte de partage de la succession de mon père
sous la pression et les menaces de mon frère.
j'ai demandé la vérification de cet acte au Président de la Chambre Départementale des notaires concerné; ce dernier m'a apporté une réponse évasive.
j'ai donc adressé ma requête au Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance concerné.
je suis dans l'attente de sa réponse.
Est-ce que je peux d'ores et déjà faire appel à un avocat ou Est-ce que j'attends la réponse du Procureur de la République.
Une annulation de l'acte de partage est-elle possible?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés